

grande importance, relativement au poste numéro 752, soit le déficit des chemins de fer Nationaux du Canada.

Dernièrement, les journaux ont annoncé que le National-Canadien se proposait d'affecter 40 millions de dollars à l'aménagement d'un réseau de micro-ondes à travers le pays.

Honorables sénateurs, d'abord je donnerai le détail des chiffres qui forment le déficit de \$67,307,772 pour la dernière année d'exploitation.

La perte d'exploitation proprement dite, pour l'année, s'est élevée à \$11,842,410. Cette perte a été réduite de \$7,010,548, qu'on désigne « autres recettes ». J'ignore la provenance de ces autres recettes. Le déficit d'exploitation est donc réduit à \$4,831,862. Le total des frais fixes que le chemin de fer a dû acquitter au cours de l'année s'élevait à \$72,987,242, moins \$10,511,332 d'intérêt sur des prêts consentis à Air-Canada, ce qui laisse un solde de \$62,475,910, auquel il faut ajouter le montant de la perte d'exploitation, ce qui porte à \$67,307,772 le montant de la perte des opérations de l'année.

Que l'on n'aille pas se figurer que je critique le National-Canadien. En fait, je tiens à rendre hommage à l'organisation. Quelconque voyage autant que moi sur ses trains et ce merveilleux convoi appelé l'*Ocean Limited* doit être fier que nous, Canadiens, possédions un pareil train. A mon avis, c'est un grand honneur pour le Canada. Je tiens à dire que tout le personnel du train, chefs de train, porteurs de bagages, en fait tous ceux qui ont à voir à ce train, ont été extrêmement courtois et serviables; ils se sont efforcés dans toute la mesure du possible de rendre notre voyage agréable et je suis sûr que tous les sénateurs qui voyagent sur ce train partageront mon opinion.

**L'honorable M. Pouliot:** En effet!

**L'honorable M. Burchill:** Je ne veux retirer aucun mérite au National-Canadien en ce qui concerne l'exploitation de ses chemins de fer. La direction a une besogne difficile à accomplir. L'exploitation d'un service de transport dans notre pays est une tâche complexe et qui ne se trouve pas facilitée quand cette exploitation se fait au nom de l'État.

J'ai toujours cru—et ma conviction s'est affermie depuis ma venue au Parlement d'Ottawa—qu'on devait laisser l'entreprise privée libre de toute concurrence de l'État. Partout où l'entreprise privée est prête à risquer des capitaux, on devrait lui confier la tâche. Le gouvernement devrait se restreindre aux domaines où l'entreprise privée ne veut pas s'aventurer et où l'État peut assurer un meilleur service. A ce propos, on voit le National-Canadien qui, avec tous ses problèmes ferroviaires, construit des hôtels, puis,

dans sa grande sagesse, en confie la direction et l'exploitation à des spécialistes de l'hôtellerie, comme cela s'est fait dans le cas du Reine-Élisabeth.

A la lumière de cette politique, que j'approuve, il est difficile de comprendre comment cette organisation peut s'embarquer dans un projet représentant 40 millions de dollars pour concurrencer les grandes compagnies de téléphone du pays par la construction d'un réseau micro-ondes de Halifax à Vancouver. Les sénateurs n'ignorent pas que le pays est déjà desservi par un excellent réseau micro-ondes exploité par le *Trans-Canada Telephone System* qui englobe les compagnies de téléphone suivantes:

La *Avalon Telephone Company of Newfoundland*;

La *Maritime Telegraph and Telephone Company*, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard;

La *New Brunswick Telephone Company Limited*, au Nouveau-Brunswick;

La Compagnie de téléphone Bell, en Ontario, au Québec, au Labrador, et dans certaines parties des Territoires du Nord-Ouest;

La *Saskatchewan Government Telephone*, en Saskatchewan;

L'*Alberta Government Telephones*, en Alberta; et

La *British Columbia Telephone Company*, en Colombie-Britannique.

Le *Trans-Canada Telephone System* a été établi en 1931 pour coordonner et développer les services interurbains à l'échelle nationale. Il incombe à chaque membre du réseau de fournir le service téléphonique dans les localités de son territoire. En outre, chaque membre est tenu d'assurer des services interurbains entre ces collectivités et, grâce aux installations de ses associés dans l'industrie du téléphone, de fournir des services de communications avec les autres régions du Canada et les divers pays du monde.

Le premier réseau de téléphone d'un océan à l'autre qui ait mis en œuvre des installations exclusivement canadiennes a été créé par le système en 1932, il y a 30 ans. A mesure que l'économie nationale a progressé, la demande de services de communication téléphonique interurbains s'est accrue; c'est ainsi qu'on en est venu à décider d'aménager un réseau de radio à relais sur micro-ondes. Terminé en 1958, ce réseau a coûté 40 millions de dollars. Il porte maintenant de 250 à 1,000 circuits de téléphone. Il sert également à diffuser des programmes de télévision de la Société Radio-Canada et de la CTV.

La capacité de ce système peut être accrue jusqu'à quelque 20,000 circuits téléphoniques et à trois canaux de télévision à deux sens.